Entre Nous

N° 23
Janvier 1995

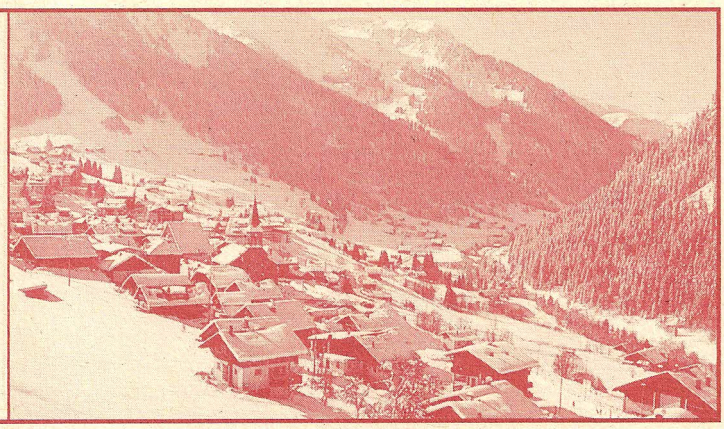

Photo : Studio Yvon CHATEL

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 CHATEL

ÉDITORIAL

1995... ANNÉE DE TRANSITION ?..

A n'en pas douter, c'est ce que nous allons vivre dès les prochains mois.

Cette année qui débute va être particulièrement marquée par les diverses échéances électorales. Dans un premier temps, l'élection présidentielle mettra les Français devant un choix : alternance, continuité, transition ? Difficile à dire. Bien malin celui qui, aujourd'hui, peut avoir de franches certitudes.

Il est aussi une autre consultation qui nous intéresse ; il s'agit, vous l'auriez deviné, des municipales. Cette consultation nous intéresse dans nos communes d'habitation principale, bien sûr, mais aussi, parce que nous sommes des résidents, pour ce village de Châtel et qu'à Châtel comme ailleurs le problème se posera de la « continuité » ou du « changement », peut-être même d'une simple « transition » : là est l'avantage du « panachage » de listes.

Nous ne serons que les spectateurs de ces « joutes », du moins pour la grande majorité d'entre nous ; peu nombreux, en effet, sont les résidents qui ont choisi de s'inscrire sur les listes électorales de Châtel.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il arrive, chers amis, votre association continuera, comme hier et aujourd'hui, à représenter tous les résidents et à défendre les intérêts de ses membres. C'est bien là la moindre des choses.

Nous maintiendrons nos principes de coopération et de concertation avec les élus de la commune avec pour objectif essentiel d'apporter notre contribution au « bon » développement de ce village. Ouverts au dialogue, prêts à soutenir les « bonnes causes », nos actions depuis toujours relèvent d'une évidence : il vaut mieux « être ouverts, coopératifs mais fermes et avec diplomatie, sans démagogie », ainsi nous ferons entendre nos points de vue, plutôt que d'être « fermés, critiques à l'extrême ou agressifs » et être, de ce fait, tenus à l'écart, sans moyens de nous exprimer.

Que nos amis Châtellans fassent le bon choix. Nous leur souhaitons vivement.

Le président

Conseil d'administration de votre association

(A.G. de décembre 1994)

M. A. FLANDIN	(résid. Les Biches)	*Président*
M. J.-L. WACHE	(résid. Yetis)	*Vice-président*
M. J.-L. HAUMESSER	(résid. Les Tavaillons)	*Trésorier*
Mme Ch. SIFFER	(résid. Alpen/Veronica)	*Secrétaire*
Mme M.-C. LEBLANC	(résid. Les Biches)	*Trésorière adj.*
M. Ch. ADAM	(résid. Isabella)	*Administrateur*
M. E. GIACOMELLI	(résid. Christinia)	*Administrateur*
M. P. RIVAT	(résid. Alpen/Veronica)	*Administrateur*
M. G. VAN LOO	(résid. Alpen/A. Maria)	*Administrateur*

Sondage ❄ Sondage

Des prix... compétitifs

Location de skis et chaussures. Cas de deux enfants (6 et 10 ans). Période : vacances de Noël - quinze jours. Ce sondage laisse apparaître une assez grande disparité dans les tarifs pratiqués. D'une manière générale, il est offert une journée gratuite pour deux semaines de location. Parfois même, une journée gratuite pour huit jours. En promotion, on a pu observer une remise générale de 10 %. Un comparatif a été fait avec un magasin d'Abondance.

		Tarif	Réduction	Soit :
Abondance		**860 F**	**10 %**	774 F
Châtel	(a)	**842 F**	**(13 jours payés, 15 utilisés)***	
	(b)	**1 040 F**	**(13 jours payés, 15 utilisés)***	
	(c)	**1 154 F**	**(13 jours payés, 15 utilisés)***	
	(d)	**1 228 F**	**(13 jours payés, 15 utilisés)***	

Nota : par principe, nous n'indiquerons pas l'identité des magasins entrant dans le sondage. Marques et qualité des matériels proposés sont sensiblement identiques.

* Ces tarifs s'entendent sans tenir compte d'éventuelles conditions préférentielles pouvant être accordées.

Un administrateur

Concours photos

Organisé par l'Association des résidents de La Chapelle du 1er janvier au 15 novembre 1995. L'énoncé du concours paraîtra dans le prochain bulletin n° 24. D'ores et déjà, nos membres intéressés pour participer à ce concours, richement doté, pourront recevoir le règlement complet sur simple demande.

Le thème : **L'EAU** *(SOUS TOUTES SES FORMES)* **DANS LE VAL-D'ABONDANCE.**

CHATEL (Dauphiné Libéré 6/1/95)

Les résidents secondaires dialoguent

Environ 180 personnes ont assisté à l'assemblée des résidents secondaires qui se déroulait à la salle du parking. Après le rapport moral du président Albert Flandin, le trésorier J.L. Haumesser présentait les comptes de l'association qui furent approuvés par le commissaire aux comptes. Le renouvellement des administrateurs sortants et l'élection de deux nouveaux membres firent l'objet de votes à l'unanimité.

La discussion s'installait ensuite dans la salle avec les responsables de Châtel en l'occurence M. Crépy, Maire, Marc Lubert, Directeur de l'Office du tourisme et M. Ruffet, directeur de la SEML. Les questions furent multiples et diversifiées allant des demandes d'explications sur la forte augmentation du prix de l'eau à la demande du déplacement d'une ligne EDF de 20.000 volts passant à proximité d'habitations et nuisibles pour la santé. Un conflit entre un résident et une entreprise de Châtel permit aux antagonistes de s'expliquer et d'éviter sans doute d'en arriver à une ultime solution coûteuse pour les deux parties.

Commencée à 18 h, cette réunion se terminait vers les 20 h par un apéritif et un échange de voeux ou les discussions se poursuivaient dans une totale convivialité. Les participants et responsables de l'association apprécièrent la qualité de la nouvelle sonorisation de la salle du parking et n'hésitèrent pas à en faire le compliment aux responsables municipaux.

La tombola donna lieu également à une distribution de beaux cadeaux offerts par plusieurs commerçants de Châtel.

Un auditoire important et attentif. Le conseil d'administration renouvelé

Une assemblée générale intéressante et génératrice de dialogue et d'échange d'idées qui ne sont pas sans conséquences heureuses sur l'évolution d'une station de vacances.

La bonne formule n'étant-elle pas, entre gens concernés, une communication de terrain.

Yvon Chaloyard ■

République Française

SOUS-PRÉFECTURE
DE THONON-LES-BAINS

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMMUNE DE CHÂTEL

Projet d'ouverture d'une voie communale nouvelle de liaison entre la V.C. n° 1 dite du « Boude » et la V.C. n° 3 dite du « Petit Châtel »

Le public est informé que, par arrêté préfectoral n° 162/94 en date du 30 novembre 1994, il est prescrit, sur le territoire de la commune de Châtel, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'ouverture d'une voie communale nouvelle de liaison, à partir :

— de terrains privés et de terrains acquis par la commune (section A, longueur 200 m)

— de la voie privée existante de desserte de l'ensemble immobilier « Le Hameau des 4 Saisons » (section B, longueur 280 m)

entre la V.C. n° 1 dite du « Boude » et la V.C. n° 3 dite du « Petit Châtel ».

L'enquête portera également sur le classement de cette voie dans le réseau des voies communales.

L'enquête se déroulera du 19 décembre 1994 au 9 janvier 1995 inclus à la mairie de Châtel où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie.

M. Roger VERNAY, secrétaire général de mairie en retraite, domicilié Plein Soleil, 20, rue des Vignes à Gaillard, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Dès parution du présent avis, un double du dossier d'enquête sera accessible à quiconque en fera la demande à la direction départementale de l'Equipement, subdivision d'Abondance-Le Biot, rue du Sergent-Morel, 74200 Thonon-les-Bains aux heures d'ouverture des bureaux.

Après enquête, une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

La communication de ce rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'urbanisme), B.P. 2332, 74034 Annecy Cedex.

Fait à Thonon-les-Bains, le 30 novembre 1994.

Pour le préfet,
le sous-préfet,
Dominique PALEWSKI.

L.103284

Note : l'association se doit de porter à la connaissance de ses membres concernés l'avis d'enquête d'utilité publique paru dans la presse. Cet avis comporte notamment indications et adresses afin de se procurer éventuellement : le double du dossier d'enquête et copie du rapport du commissaire. Enfin, l'enquête ayant déjà eu lieu, nous avons occulté la partie concernant les jours et heures de réception du public en mairie.

Le bureau

EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

RAPPEL DE LA COTISATION

Retardataires... Pensez à régler votre cotisation pour 1995. Vous recevrez en retour votre nouvelle carte de membre de couleur jaune qui annule et remplace celle émise pour 1994.

Elle authentifiera votre appartenance à l'association, vous permettra de participer aux diverses manifestations (hiver comme été) organisées pour nos membres et sera l'assurance de recevoir les bulletins d'information.

L'appel de cotisation sera clos à la fin du mois de mars 1995. **Le trésorier**

ATTENTION : il arrive parfois que des erreurs se glissent dans la transcription de vos adresses lors de la mise à jour de notre fichier informatique.

Dans ce cas précis, il est important que nous en soyons avertis le plus rapidement possible. De même, nous remarquons parfois des différences d'adresse entre vos chèques et notre fichier. Nous considérons alors que seule est correcte celle du fichier.

Dans tous les cas litigieux, nous procèderons à la mise à jour que vous voudrez bien nous signaler.

Le bureau

Pour le déroulement normal d'une assemblée générale, le « pouvoir » est très important. Omettre de nous l'adresser peut être lourd de conséquences. Pourquoi ? Pour qu'une assemblée générale puisse valablement délibérer, il faut que le quorum soit atteint. C'est-à-dire : « pouvoirs reçus » + nombre de membres présents = la moitié des adhérents plus un. C'est le quorum.

Depuis notre première assemblée générale, le quorum a toujours été atteint, parfois avec une trentaine de voix de dépassement comme ces deux dernières années.

Afin de ne pas risquer dans l'avenir un éventuel report de l'assemblée générale, le conseil d'administration, ainsi que la loi le permet, va décider de porter le quorum au tiers des membres + un. **Le conseil**

La sonorisation de la salle du Parking. Les participants à l'assemblée générale ont unanimement apprécié la sonorisation de la salle. Lorsque le revêtement mural et les peintures seront achevés, la réussite sera totale.

A LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, nous serions heureux de vous proposer l'élection de nouveaux administrateurs.

Nous ne serons jamais de trop au conseil. Faites acte de candidature. Plus les « avis » sont nombreux, plus facile est la prise de décision.

Sachez que vous êtes cordialement invités à déguster une superbe sangria, faite dans la meilleure tradition, dans les magasins Francis-Sports.

Chers amis, à vos plumes ! Tous articles susceptibles d'intéresser nos lecteurs seront les bienvenus : les pages de nos bulletins vous sont ouvertes.

UN CONSEIL : vous avez acheté un *forfait/saison* « Portes du Soleil » ? Ne le détruisez pas en fin d'usage ! Conservez-le jusqu'à la prochaine saison d'hiver.

TIRAGE DE LA TOMBOLA. Nous espérons que cette initiative a recueilli votre approbation. Nous tenons à remercier les quatre commerçants châtellans qui ont bien voulu participer à la dotation de cette tombola.

TROPHÉE DE SKI DES RÉSIDENTS

Nous sommes conscients que la date retenue cette année pour organiser cette course pénalise les vacanciers de la zone A. Cela est dû pour une large part à la disponibilité des bénévoles qui ont bien voulu se charger de l'organisation.

Cependant, et dès l'an prochain, tenant compte d'une part des accords passés avec l'association de La Chapelle et, d'autre part, par notre souci de satisfaire tous nos membres, une course sera organisée pendant les vacances des zones A et C et une autre : zones B et C, sachant que nos membres de la zone C ne pourraient participer qu'à l'une des deux. **Le bureau**

Le compte rendu de presse qui a été fait par M. CHALOYARD dans le Dauphiné Libéré rapporte l'essentiel de notre assemblée générale. Cependant, nous croyons devoir rapporter quelques réponses importantes aux questions posées et qui n'ont pu figurer dans l'article de presse.

- Trois cabines téléphoniques seront prochainement installées dans le quartier « Madeline/Alpage ».
- Immeuble Les Marmottes : le branchement à l'égout prévu pour juin 1995 (M. le Maire).
- Projet de construction d'un hôtel 4 étoiles (Grandes-Mouilles) : dossier étudié par la commune et la D.D.E. Il sera visible prochainement en mairie.
- La mise aux normes européennes de la piscine est en cours. Coût : 4 millions. Elle sera opérationnelle à l'été prochain.
- La forte augmentation (25 %) des taxes locales concerne trois résidences jusqu'alors « sous-classées » (M. Ruffet).

4e trophée des résidents de Châtel

SLALOM GÉANT

Il aura lieu le **jeudi 2 mars 1995** au stade de slalom du **Linga** (report éventuel au vendredi 3 en cas de mauvais temps), à partir de **17 h.** Nombre de portes : 12 à 15. Une porte non franchie sera éliminatoire.
Les membres du Ski-Club de Châtel et de l'E.S.F. traceront et ouvriront la course.
Le chronométrage sera assuré par l'E.S.F. de Châtel, l'animation par **J.-F. VUARAND.**
La Municipalité, la direction des pistes et des remontées mécaniques du Linga, l'E.S.F. et le Ski-Club, l'Office du tourisme, Radio-Châtel, Radio Nostalgie, le Crédit Agricole des Savoies, la Caisse d'Epargne de Sélestat, les magasins Francis-Sports et SOGESTOB apporteront leur concours et participeront à la dotation de la course.
Remise des dossards au départ du téléski du Pied à partir de 16 h 30.
Rendu des dossards à l'arrivée. Les concurrents recevront en échange un bon pour une consommation à prendre au bar du Schuss.
Les classements seront effectués par catégorie et série (tranches d'âge), c'est-à-dire :

Enfants (garçons-filles)	**Adultes « femmes »**	**Adultes « hommes »**	**Hors catégorie**
E1 jusqu'à 12 ans inclus,	F1 de 17 à 30 ans,	H1 de 17 à 25 ans,	Tous concurrents classés
E2 de 13 à 16 ans inclus.	F2 au-delà de 30 ans.	H2 de 26 à 45 ans,	« Chamois Or » et « Argent »
		H3 au-delà de 45 ans.	« Flèche Or » ou « Argent »

Remise des prix : à l'hôtel Le Schuss à partir de 18 h 45.
Les vainqueurs, 2es et 3es de chaque série seront primés.
Pour le repas à prendre au restaurant Le Schuss, se faire inscrire auprès des organisateurs.
Une descente aux flambeaux (moniteurs et monitrices de l'E.S.F.) se déroulera à partir de 20 h.

BON SÉJOUR A CHATEL,
BONNE COURSE ET
QUE LES MEILLEURS GAGNENT...

Le comité d'organisation

4e trophée des résidents

SKI ALPIN 2 mars 1995

BULLETIN D'INSCRIPTION (course et dîner)

L'inscription sera enregistrée sous réserve expresse d'avoir acquitté la cotisation 1995.

ADHÉRENT : Nom, prénom : _____ Résidence à Châtel _____

Adresse : _____ Membre de l'assoc. Résidents de La Chapelle : ☐

_____ N° adhérent : |_|_|_|_| (La carte de membre pourra être exigée.)

	NOMS et prénoms des participants à la course (1)	Date de naissance (4)	Degré de parenté avec l'adhérent (2)	Couverture assurance (3)
1.		__/__/__		
2.		__/__/__		
3.		__/__/__		
4.		__/__/__		
5.		__/__/__		

(1) A inscrire par ordre de préférence (nombre maxi de participants : 80 ; maximum cinq par famille).
(2) Adhérent, conjoint, enfants, petits-enfants uniquement.
(3) OBLIGATOIRE (par ex. licence de ski, carte neige, ass. familiale multirisques, etc.) En cas d'absence d'assurance, il sera possible de souscrire une assurance à la caisse des R.M. du Linga pour une somme modique.
(4) Indispensable pour l'inscription dans l'une des catégories retenues.

Nombre de participants au dîner à l'hôtel-restaurant LE SCHUSS : ☐ Prix : environ 100 F

Les bulletins d'inscription sont à adresser à : Mme VILTER Jeannette, résidence les Tavaillons, 74390 CHATEL (en face de la piscine).
Date limite de réception des inscriptions : 28 FÉVRIER 1995. Signature :
Nota : l'A.A.R.C. dégage toute responsabilité en cas d'accident non couvert par une assurance personnelle ou familiale. L'A.A.R.C. se réserve le droit de demander un droit d'inscription (somme symbolique), le cas échéant.

Bulletin n° 23 - Janvier 1995 - Tirage à 800 exemplaires - Imprimerie du Commerce, 69400 Villefranche